
**COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA COOPÉRATION DU JUGE ÉTATIQUE À
L'ARBITRAGE DANS L'ESPACE OHADA DU 14 AU 15 JANVIER 2016 À LOME
(TOGO)**

Thème :

« LA COOPÉRATION DU JUGE ÉTATIQUE À L'ARBITRAGE »

Date : 14 au 15 Janvier 2016

Heure : Voir programme

Lieu : ONOMO HOTEL LOME

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner par fax ou e-mail au plus tard le 12 Janvier 2016

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom _____

Prénom(s) _____

Société _____

Poste occupé _____

Tél. fixe et/ou mobile _____

Adresse e-mail _____

N.B. : Afin de confirmer votre inscription, merci de bien vouloir libérer les frais de participation, soit 100 000 FCFA, au plus tard le 12 Janvier 2016, en espèces ou par chèque à l'ordre et à l'attention des « Mercuriales Infos » à l'adresse indiquée ci-dessous.

PROGRAMME PREVISIONNEL DU COLLOQUE

14 Janvier 2016 : Cérémonie d'ouverture

9h30 : Mot de bienvenue du fondateur de la Revue Togolaise de Droit des affaires et de l'arbitrage : Me Martial AKAKPO

9h45-10h00 : Leçon inaugurale sur le dynamisme des pays d'Afrique et de l'espace OHADA

10h-10h20 : Allocution du Président de l'APAA : Gaston KENFACK DOUAJNI (HDR)

10h20 : Discours d'ouverture du Représentant de l'Etat Togolais

10h40 : Suspension-Cocktail d'ouverture

11h : RAPPORT INTRODUCTIF par Gaston KENFACK DOUAJNI (HDR) ou Me Martial AKAKPO

SÉQUENCE I : LE JUGE D'APPUI

Sous la présidence de Gaston KENFACK DOUAJNI (HDR)

11h20 : La loi ivoirienne sur l'arbitrage : par Me MENTENON, Avocat au Barreau de Côte d' Ivoire, Ancien Bâtonnier

11H40 : Le droit togolais : par ASSOGBAVI KOMLAN, Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO)

12h : Le droit Sénégalais : par un Avocat ou un Magistrat Sénégalais

12h20 – 14h30 : Suspension-pause déjeuner

14h 30-15h : Le droit congolais (RDC)

15h-15h45 : Débats orientés sur

- l'identification du juge d'appui dans le droit des différents Etats parties à l'OHADA ;
- L'octroi des mesures provisoires par le juge d'appui avant la mise en place du Tribunal arbitral ;
- Le rôle du juge dans la mise en place du Tribunal arbitral.

SÉQUENCE II : LE JUGE DE CONTRÔLE

Sous la présidence de M. ASSOGBAVI KOMLAN, Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO)

16h-16h15 : Les fonctions du juge de contrôle

16h15-16h30 : L'exécution forcée des sentences arbitrales

16h30-17h : Débats et suspension

15 janvier 2016

9h-9h45 : Suite des débats de la veille, sous la présidence de M. ASSOGBAVI KOMLAN, Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO)

SÉQUENCE III : ICCA 2016

Sous la présidence de Me Marie Andrée NGWE, Avocate au Barreau du Cameroun, Présidente du Comité permanent d'arbitrage du GICAM

9h45-10h : Présentation de l'ICCA et inscription à l'ICCA 2016 : par Patrick Herman ZANGUE, attaché de Recherches à l'APAA

10h-11h : Inscription à l'ICCA 2016

11h-12h30 : Fin du colloque- Cérémonie de clôture.